

## Circulaire d'information

**INFCIRC/1097**

15 juin 2023

**Distribution générale**

Français

Original : anglais, russe

---

## Communication datée du 12 juin 2023 reçue de la mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Agence une note verbale datée du 12 juin 2023.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.



MISSION PERMANENTE  
DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE  
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
À VIENNE

N° 2240

La mission permanente de la Fédération de Russie auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à l'honneur de lui communiquer les informations suivantes concernant les récentes attaques ukrainiennes contre le poste d'interconnexion extérieur de la centrale thermique de Zaporozhskaya.

Le 8 juin 2023, de 14 h 30 à 15 h 50 heure locale, quatre frappes entrantes (14 h 30, 14 h 50, 15 h 40 et 15 h 50) de drones kamikazes contre le poste d'interconnexion extérieur de 330 kV de la centrale thermique de Zaporozhskaya, à 4 km de la centrale nucléaire de Zaporozhskaya, ont été enregistrées. Deux employés ont été blessés par ces attaques.

Le 9 juin 2023, à 9 h 45 heure locale, deux nouvelles frappes entrantes de drones kamikazes contre le poste d'interconnexion extérieur ont été enregistrées.

Étant donné que le poste d'interconnexion extérieur de 330 kV de la centrale thermique de Zaporozhskaya fait toujours partie de l'infrastructure d'alimentation électrique hors site de la centrale nucléaire de Zaporozhskaya, les actions susmentionnées pourraient être considérées comme une violation du principe 3 (L'alimentation électrique hors site de la centrale ne doit pas être mise en péril. À cet effet, tout doit être fait pour que l'alimentation électrique hors site reste disponible et sûre à tout moment) et du principe 5 (Aucune action portant atteinte à ces principes ne doit être entreprise) énoncés le 30 mai 2023 par le Directeur général de l'AIEA, M. Rafael Grossi, à la séance d'information du Conseil de sécurité de l'ONU.

La mission permanente de la Fédération de Russie demande au Secrétariat de bien vouloir diffuser ces informations auprès de tous les États Membres de l'AIEA dans les meilleurs délais.

La mission permanente de la Fédération de Russie saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'AIEA l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, le 12 juin 2023